

28 OCTO 1968

CENTRE DE RECHERCHES COOPÉRATIVES
ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES (VI^e SECTION)

I

DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
ET
COOPÉRATION
DANS LE PACIFIQUE SUD

par

JEAN GUIART

Bureau d'Etudes Coopératives et Communautaires
————— PARIS —————



B 22930

DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET COOPÉRATION DANS LE PACIFIQUE SUD

En dehors de panneaux publicitaires hauts en couleurs, les archipels du Pacifique sont le plus souvent oubliés de tout le monde. Chapelets d'îles aux antipodes, faiblement peuplées, sans grandes ressources naturelles, il faut que la politique mondiale redécouvre de temps à autre leur valeur stratégique, pour que l'intérêt renaisse à leur égard. Les conditions géographiques et les circonstances historiques ont pourtant constitué l'Océanie en véritable laboratoire sociologique ; on y trouve de très nombreux types de sociétés — éparpillées, concentrées, hiérarchisées, matrilineaires, patrilineaires, totémiques, etc... — toutes les variétés de politiques coloniales, de méthodes et d'action missionnaires, et chaque fois suivant des modalités géographiquement circonscrites avec une grande précision. Les développements d'un associationisme moderne faisant suite aux méthodes traditionnelles d'action communautaire, présentent eux aussi des variantes multiples ; et cela en fonction d'un certain nombre de variables : évolution politique de la population, intérêt plus ou moins marqué des administrations responsables, neutralité ou encouragement de la part des missions chrétiennes, opposition plus ou moins efficace des milieux de colonisation européenne, hostilité ou neutralité du haut commerce, présence ou absence au départ de leaders européens ou autochtones valables. Les exemples qui vont suivre permettront de mieux préciser notre pensée et de dépasser ces truismes auxquels il était difficile d'échapper en exorde.

Un cas récent montrera combien les exemples observés peuvent être atypiques. En 1954, sous le vent de Viti Levu, dans l'archipel des Fiji, des autochtones du village de Vunamoli découvraient un gisement de manganèse. L'expertise annonça 10.000 tonnes de minerai à 46 % de métal contenu, et évalua les investissements néces-

saires à près de cinq millions de francs pour achat de matériel et établissement d'une route. La mine fut déclarée officiellement au nom des autochtones qui se groupèrent en une association légale, comprenant les habitants de six villages ayant entre eux des liens traditionnels. Cette association, où, il convient de le souligner, les nobles coutumiers prenaient rang parmi le commun des adhérents, élut un Comité de cinq membres et un Président, chargé de concrétiser en sa fonction la personnalité civile de l'association. En un premier temps, les tentatives d'exploitation avec les moyens du bord, grâce à la main-d'œuvre disponible localement, et en transportant le minerai à la plus proche route au moyen de chevaux de bât, aboutirent, bien sûr, à un échec. Aucune caisse publique ou banque ne voulait envisager un prêt qui permit de faire démarrer l'exploitation. Les autochtones refusaient les propositions d'exploitation faites par des Sociétés Privées offrant une trop faible « royalty ». En fin de compte, une sorte de miracle se produisit. Une Société offrit la constitution d'un Syndicat bipartite, à qui serait confiée l'exploitation, grâce à un prêt sans intérêts, et contre le versement d'un dédommagement financier à l'Association. Le Syndicat minier de Vunamoli fut constitué ainsi : l'Association Autochtone y détient la moitié des parts, le reste étant entre des mains européennes. Un Géologue-conseil a la responsabilité de la partie technique de l'exploitation ; la main-d'œuvre est fijiennne et dirigée par des fijiens. Les chèques portent la double signature d'un comptable européen et du Président de l'Association Autochtone. L'affaire semble fonctionner aujourd'hui à la satisfaction de tous, après une période de rodage où il fallut éliminer peu à peu les interférences coutumières sur le plan de la marche de l'exploitation. Finalement on put faire accepter le principe de l'efficacité maximum comme règle d'or, en laissant le Comité de l'Association locale conserver une certaine responsabilité en ce qui concerne les conditions de travail. Les bénéfices de l'exploitation revenant à l'Association furent, par décision de l'Assemblée Générale, affectés à la construction de maisons modernes en matériaux durables, de façon à rénover peu à peu l'habitat dans la région. Une cafétéria collective fut établie aussi, ainsi qu'une exploitation forestière. Cette Association qui n'est pas inscrite au registre des Coopératives du Territoire, devra peut-être se poser un jour prochain le problème de sa vocation. Pour le moment, nous sommes devant une expérience dont le moins qu'on puisse dire est qu'il s'agit d'un exemple rare et original.

Sur le plan qui nous intéresse, voilà bien le Pacifique : une collection de cas atypiques, à qui seules les statistiques officielles donnent une apparence systématique. Quelles sont-elles ?

Les chiffres officiels, qui ne parviennent apparemment pas toujours jusqu'aux organisations internationales, étaient en 1957 les

suivants, sans tenir compte des coopératives scolaires florissantes dans les Territoires français :

Iles Cook : 4 coopératives comprenant 158 membres (1).

Tahiti (2) : 20 coopératives de commercialisation des produits agricoles.

Samoa occidentales (2) : 7 coopératives comprenant 256 membres, un capital versé de 3.367 £ N Z et un chiffre d'affaires de 20.454 £ N Z.

Fiji (3) : 55 coopératives enregistrées — 187 en cours de constitution — comprenant 2.840 membres, un capital versé de 43.482 £ Fiji. A signaler l'existence de 139 Unions de Crédit, groupant 16.623 membres, pour un chiffre d'affaires de 62.946 £ Fiji.

Gilbert et Ellice (3) : 32 coopératives comprenant 15.257 membres, pour un chiffre d'affaires de 401.800 £ sterling dont 187.100 pour la commercialisation des produits locaux et 214.700 pour la consommation.

Nouvelle Calédonie (4) : 2 coopératives groupant environ 2.000 membres pour un chiffre d'affaires d'approximativement 40.000.000 de Fr. métr.

Nouvelles Hébrides : une floraison de groupements spontanés à forme coopérative en plus ou moins mauvaise posture financière.

Nouvelle Guinée Australienne (5) : 198 coopératives regroupées en 11 associations pour un chiffre d'affaires de 962.603 £ A, chiffre en augmentation de 55 % sur l'année précédente. Le nombre de membres n'est pas connu.

Nouvelle Guinée Hollandaise (6) : 5 coopératives comprenant plus de 2.200 membres pour un chiffre d'affaires d'environ 130.000.000 de francs.

Un rapide calcul approché nous fournit la mesure de la puissance financière d'alors de cet ensemble : environ 2 milliards de francs de chiffre d'affaires. Nous ne possédons malheureusement aucune statistique économique globale utilisable permettant de préciser la valeur de ce chiffre. Il reste qu'il n'est pas négligeable et comporte une promesse pour l'avenir.

(1) Au 31 mars 1956.

(2) Chiffre de la fin 1955.

(3) Chiffre de décembre 1954.

(4) Il y en aurait aujourd'hui neuf.

(5) Au 31 mars 1956.

(6) Chiffres de la fin 1955.

A) DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Notre propos est d'ordre sociologique et dépasse celui d'un bulletin de santé du mouvement coopératif océanien. Nous ne pouvons non plus en quelques pages envisager une analyse détaillée, par territoire, des phénomènes associationnistes. Notre intention, plus modeste, est ici d'illustrer les tendances générales. Pour cela nous choisirons comme critère le plus ou moins grand degré d'auto-gestion en présence d'une intervention administrative toujours présente. On peut grouper, et suivant la terminologie officielle elle-même, les cas où le contrôle administratif est le plus direct sous le titre « Développement Communautaire ». Sur ce plan, trois exemples nous serviront à illustrer la faillite répétée de ces tentatives.

I. — *L'expérience de développement économique de Nimboran*

La région de Nimboran, en Nouvelle Guinée Hollandaise, à quelque distance de la capitale du Territoire, Hollandia, fut le siège d'une tentative à la fois coûteuse et émouvante par la sincérité de son approche théorique. J'ai connu les hommes responsables de sa conception. Ils ont fait de leur mieux, obtenu de leur métropole des crédits importants dans des conditions difficiles. Ils reconnaissent eux-mêmes aujourd'hui avoir échoué. Comment et pourquoi, avons-nous le droit de demander ?

Comment ? Zone relativement peuplée sans liaison par route avec Hollandia, au delà des premières collines qui bordent à l'ouest le lac Sentani, Nimboran était en partie dépeuplé d'une importante proportion de ses adultes, installés à Hollandia depuis l'installation temporaire d'une base américaine pendant la guerre. En 1950, sur 2.480 habitants répartis en vingt et un hameaux, 350 personnes vont à Hollandia et 341 en reviennent. Le chiffre des absents est donc équilibré ; mais ils comprennent la plus grande partie des jeunes hommes de 18 à 25 ans. En même temps, des phénomènes de millénarisme (*Kasiép*) se produisent et se multiplient aux approches de Noël.

Devant ce trouble social apparent qui posait un problème continu, l'administration Hollandaise avait, dès 1946, pensé à organiser la région sur le plan agricole en vue de l'approvisionnement du marché de Hollandia (15.000 habitants). Un premier projet est soumis en 1949 à la Commission du Pacifique Sud par le Dr Van Baal qui devient par la suite Gouverneur du Territoire, après en avoir été son ethnologue. On décide l'organisation d'une coopérative de culture mécanisée. Le Comité Directeur de cette coopérative à direction purement européenne au départ, s'installe à Hollandia.

Le concept de mécanisation implique des récoltes d'un tonnage important. Il faut une route. On s'y attelle avec des moyens mécaniques, puis avec la main-d'œuvre locale — le bull-dozer ayant été retiré — qui trouve ainsi pour la première fois une source de revenus monétaires importants. La route permettra d'acheminer à Nimboran deux tracteurs, un camion, un Land-rover. Puis, on s'apercevra qu'avec la pluviosité locale, la route est trop difficile à entretenir ; la liaison routière avec Hollandia sera abandonnée au profit d'une liaison aérienne. La construction d'une excellente piste d'atterrissage occupera encore quelques temps la main-d'œuvre masculine non établie à la capitale. Le problème de départ, le manque de main-d'œuvre, s'était donc vu aggravé par les conséquences mêmes des investissements jugés nécessaires : routes, piste d'atterrissage, construction d'un hôpital, d'Écoles de Districts et de bâtiments administratifs. Le groupe de travail chargé de l'élaboration du projet ne pouvait donc échapper à l'apparente nécessité de recourir à la mécanisation comme solution.

Par ailleurs, on n'avait pas pensé pouvoir adopter la solution d'une culture pérenne : l'idée du caféier avait été abandonnée à cause des variations du cours mondial du café ; le cacaoyer n'avait pas encore été expérimenté sur le Territoire. Le tracteur servit donc à l'établissement de cultures annuelles sur un terrain collectif, ancien territoire de chasse au feu dépendant de plusieurs villages. Les productions envisagées furent en définitive le maïs, le soja, et surtout l'arachide. Et voilà le départ de la « Ferme collective mécanisée ».

Fort à propos, les inspirateurs administratifs de ce développement s'étaient inquiétés de la façon dont on pourrait amener la population à s'intéresser au projet. Un magasin coopératif est établi au Centre Administratif de la région, Genyem, et géré par un fonctionnaire papou ; fort bien géré d'ailleurs, puisqu'on put bientôt lui donner deux adjoints rétribués grâce aux bénéfices de l'affaire. Mais ce magasin contrôlé étroitement par l'Administrateur du District, revêt bien plus l'aspect d'un service public que d'un magasin coopératif.

Pour éveiller l'intérêt de ceux qui travaillent à la ferme collective, on décide de différer le paiement des salaires jusqu'à la commercialisation de la récolte. Seules de faibles avances en nature (tabac), seront consenties. Le contraste avec le paiement non différé des salaires sur la route est tel, qu'on doit renoncer rapidement à ce système. La population n'avait pas compris la raison de la première décision, considérant la ferme pour ce qu'elle était en réalité, une entreprise publique.

Le problème crucial devait être la commercialisation des récoltes, après de grosses difficultés de transport. Peut-être défavorable à

l'expérience, ayant en tout cas déjà ses propres sources d'approvisionnement, la principale maison de commerce de la place (Nigimy) fit obstacle à la vente qui dut être assurée, plutôt mal que bien, par le petit commerce, dans la mesure où il pouvait s'affranchir de la nécessité d'accepter les fournitures de Nigimy. La plus grande partie de la récolte resta sur les bras du gouvernement qui dut en définitive l'acheter lui-même et la détruire.

Une autre tentative est alors entreprise pour faire travailler le matériel de la ferme à façon. Un terrain dépendant d'un clan est défriché et planté. Mais même d'un seul tenant, il est trop exigu pour permettre avec profit une culture mécanisée. Les membres mâles du clan sont trop peu nombreux pour assurer l'entretien des rigoles d'assèchement. En définitive, le résultat est une récolte trop forte pour la main-d'œuvre disponible ; il faudra demander aux clients prévus, les jeunes filles de l'école du district, de venir se servir elles-mêmes dans le champ ; encore, une grande partie de la récolte sera-t-elle perdue.

Ainsi, les quatre premières années de cette expérience, avaient été un fiasco économique. Elles avaient permis d'acquérir une expérience négative, mais précieuse, tout en développant considérablement la région sur le plan social (santé, écoles) et sur celui des voies de communication.

Un des principaux thèmes au départ avait été la nécessité d'implanter localement une circulation monétaire. Une certaine quantité d'argent fut effectivement introduite ; on l'évalue pour 1954 à un total de 98.000 Florins dont 26.000 pour des services ou des produits, 51.000 Florins de salaires, 21.000 Florins constituant des apports privés (commerçant chinois et Mission protestante). La plus grande partie de ces ressources étant constituée par les salaires reçus sur la route ou l'aérodrome, on peut à bon droit se demander ce qu'il adviendra à l'arrêt des travaux. Au surplus, on ne remarque aucune thésaurisation locale, et seul un artisan papou s'est installé. Il n'y a donc pas de vraie circulation monétaire.

Le délai de ces quatre années de déceptions avait permis au Service Agricole du Territoire d'expérimenter le cacaoyer et d'organiser une première pépinière à Nimboran. Cela permit enfin de trouver la solution technique, grâce à l'initiative des habitants eux-mêmes, qui se mirent à établir, chacun chez soi, des cacaoyères familiales, parfois même avec l'aide du tracteur pour le défrichage. L'administration s'oriente vers l'encouragement de cette activité, transformant la ferme collective en cacaoyère modèle et en ferme expérimentale, et cherchant à pousser à l'extension des cacaoyères familiales sur des superficies moyennes de cinq hectares considérées comme un optimum. La coopérative sert alors à la commercialisation des

produits des fermes familiales, leur fait des avances et organise la location des tracteurs.

Un dernier problème subsistait à ma visite en avril 1958 : celui de transformer la Coopérative qui avait maintenant son existence juridique, un matériel et un capital important fourni pour la plus grande partie par le Gouvernement, en Coopérative véritable en assurant son auto-gestion. Le Comité Directeur de la Coopérative joue un rôle important dans le pays. Mais le travail concret est encore trop fait par des agents de l'administration. Celle-ci n'a pas su encore décrocher, devant la crainte de voir s'effondrer une organisation économique complexe, entièrement établie de l'extérieur. Un problème de cadres se pose maintenant — il n'y a pas encore d'école de cadres coopératifs dans le Territoire — mais il faudra bien, pour le succès même de l'œuvre entreprise, laisser les gens de Nimboran voler de leurs propres ailes.

II. — Développement Communautaire à Mekeo

Les Mekeo sont les habitants de la plaine inondable de la basse rivière Saint-Joseph, en Papouasie. Dès avant guerre, l'administration du Territoire, ayant reconnu les possibilités agricoles de la région, avait fait obligation à ses habitants de cultiver le riz (7) pour s'acquitter de l'impôt personnel. Pendant les hostilités, une première unité de culture mécanisée avait été installée dans la région, afin de donner assistance à une culture nécessaire pour l'effort de guerre. A la paix, toute obligation disparaissant, les rizières avaient pratiquement disparu, excepté dans une faible mesure, pour la consommation intérieure.

Le Service de l'Agriculture voulut relancer la culture du riz sur une grande échelle. Ici aussi, la sincérité était telle que le Chef du Service abandonna son poste pour assurer la direction du projet. Il s'agissait là encore d'entreprises collectives patronnées par l'administration, fondées sur le postulat que les papous sauraient non seulement travailler en commun, mais aussi mettre leurs terres en commun. Sur ce dernier point, l'erreur s'avéra totale. Des « Sociétés de Progrès Rural », forme inférieure de la coopérative, étaient responsables de chacune des fermes collectives rizicoles, achetaient leur propre matériel de traitement de la récolte. Des stations de mécanisation administratives assuraient les travaux à façon contre un paiement différé jusqu'à la réalisation de la récolte. L'administration du projet organisait la commercialisation du riz, se payait de ses frais, et reversait le reste, pour 70 % aux Sociétés autochtones et

(7) Introduit sur place par les Pères du Sacré-Cœur.

pour 30 % à un fonds de prévoyance. Précisons que l'adhésion des intéressés était volontaire, même si l'attrance des engins mécaniques jouait à plein.

Un bon observateur, James Mc Auley, Professeur à l' « Australian School of Pacific Administration », juge ainsi les résultats du projet : « Pour l'essentiel, ce qui se passe est que l'administration fait pousser du riz sur des terres indigènes, probablement d'ailleurs à perte si tous les postes du prix de revient étaient établis, et qu'elle verse à la Communauté un loyer pour la terre, loyer que constitue le profit de la vente du riz. Le dividende reçu par les membres (de la Communauté) est fonction du nombre de jours où chacun est venu regarder les fonctionnaires européens, et quelques aides indigènes, faire de l'argent à son profit. » L'ethnologue Cyril S. Belshaw a mis à ce propos en évidence le fait que le gain annuel obtenu ainsi était inférieur à ce que pourrait rapporter au groupe le travail salarié à Port-Moresby, la capitale du Territoire.

« En 1949-50, la récolte du village de Jesu Baibua était trop faible pour suffire à autre chose qu'à payer les coûts de production, dont une grande partie était à la charge du Service de l'Agriculture. Quoi que, en plantant trop tard et à cause de querelles entre le Président et le Vice-Président, les gens aient perdu une grande partie de la récolte possible, celle-ci était néanmoins très supérieure et on espérait des résultats plus substantiels. Quand j'étais dans la région en juillet 1951, la moisson était presque achevée, et on pouvait estimer raisonnablement la récolte probable à 7 tonnes de riz décortiqué. Les prix ayant monté, le revenu attendu s'établissait à environ 390 £ A. Le chiffre total des notes de débit pour l'utilisation des tracteurs s'élevait à près de 200 £ A ; d'autres charges, pour l'essence pour les (moteurs actionnant les) décortiqueurs et d'autres matériaux, amèneraient le total des frais dûs au Service de l'Agriculture à 225 £ A. Ce qui voulait dire que les bénéfices du village ne pourraient se monter, au plus, qu'à un total net de 165 £ A.

En contrepartie, il y a 27 salariés originaires du village ; 18 d'entre eux sont à Port-Moresby. Ces hommes devraient gagner en moyenne 6 et 8 £ A par mois, dont 4 à 5 £ A correspondraient à leurs frais d'entretien. Ils pourraient donc entre eux, rapporter un revenu total annuel d'environ 300 £ A. Puisque ce chiffre de l'emploi apparaît être resté stable au cours de plusieurs années, on peut considérer qu'il s'agit d'un revenu annuel du village ».

Le cri d'alarme lancé en 1952 par J. Mc Auley s'avéra juste. La formule des fermes collectives dut être abandonnée, l'échec ayant été reconnu. Il s'ensuivit un mécontentement local qui obligea l'administration à reprendre l'affaire sur des bases plus saines, en tout cas moins théoriques, et plus souples. Notre auteur explique joliment

ment qu'il s'agissait cette fois de mettre en train « un projet que les gens puissent considérer authentiquement comme leur, et non comme une manœuvre administrative pour obtenir du riz à bon marché ».

On ne cherche plus à décider d'un cadre collectif pour les intéressés. L'administration traite avec les volontaires, individus ou groupes quelconques (de voisins, d'alliés, village, etc.), en fonction d'un contrat prévoyant que le propriétaire du terrain doit assurer lui-même le débroussage, précisant les dates des différents travaux à façon exécutés par le Service de l'Agriculture, les coûts de ces travaux. Une clause exonère le cultivateur de toute redevance en cas de perte de la récolte pour des causes naturelles.

Des coopératives sont organisées, chargées seulement de l'achat, du traitement et de la commercialisation de la récolte. Une avance de fonds publics leur permet le démarrage et des paiements immédiats.

La nouvelle formule, lancée en 1953, subit le contrecoup de l'échec précédent et mit plus d'un an à bénéficier d'une confiance renouvelée de la part des intéressés. Sa souplesse donna de bons résultats, assurant par ailleurs aux producteurs des bénéfices plus importants ; par exemple en 1954, pour le village de Aipeana (477 habitants), dont les deux clans avaient cultivé en commun un terrain d'un seul tenant, auquel s'étaient ajoutés d'autres champs individuels ou collectifs, le revenu total reçu pour la récolte s'est élevé à plus de 1.000 ₣ A. Ainsi, l'année suivante, les surfaces ont-elles été augmentées.

Il semble que l'avenir de la vallée dépende en définitive de la prospérité du mouvement coopératif local, aujourd'hui groupé en une association centralisant l'achat et la vente en gros. Il suffirait que cette Association régionale reprenne en main la charge des stations de tracteurs. En tout cas, l'administration se félicite pour le moment d'avoir rétabli avec la population des relations moins tendues que pendant la période située entre les deux formules.

III. — *L'expérience pilote de Moturiki*

Mise sur pied à grand tapage sur l'île de Moturiki, au large de Viti Levu, dans l'archipel des Fiji, l'expérience pilote qui a pris le nom de cette île devait, dans l'esprit de ses promoteurs, servir de fondement à l'établissement d'une doctrine océanienne du Développement Communautaire, Patronnée également par la Commission du Pacifique Sud qui subvint à une partie de son coût, cette expérience se heurta dès le départ à l'indifférence du Service Administratif intéressé, celui des Affaires Indigènes. Le Comité de chefs de services responsables semble s'être embarqué un peu à la légère dans une

opération qui n'avait même pas bénéficié des longues études préalables effectuées sur le terrain dans le cas de Nimboran. Le choix d'une île isolée permettait de rassurer les inquiets et les sceptiques : l'affaire n'aurait pas de suites. Dès le départ d'ailleurs, il était évident que les habitants de l'île, les plus intéressés à l'affaire, ne seraient consultés en rien. L'organisation du travail sur place fut confiée à une équipe de fonctionnaires et de techniciens fijiens, excellents éléments, mais étrangers à l'île. Tout s'est fait de haut en bas, sans que le problème de fond, celui des moyens d'existence de la population ait été abordé autrement que par le biais de l'encouragement à un certain artisanat rural. L'expérience a largement démontré depuis de longues années que l'artisanat traditionnel, et plus particulièrement les travaux de nattage exécutés par les femmes, s'ils conservent une remarquable valeur éducative, ne peuvent servir ni à alimenter un marché d'exportation fugitif, ni à satisfaire les besoins de touristes désirant des objets facilement transportables. Quelques dizaines, ou même quelques centaines de paniers vendus par an ne peuvent représenter un facteur économique sérieux.

L'équipe fijiienne comprenait un technicien des coopératives, chef du groupe ; une monitrice pour les travaux manuels et l'art ménager ; une infirmière chargée de la santé maternelle et infantile ; un spécialiste de la filariose chargé de l'hygiène générale ; un conseiller agricole ; un garde forestier ; un menuisier-charpentier. Cette équipe devait assurer à la fois l'enquête préliminaire et par la suite l'application du projet. A remarquer qu'aucun habitant de l'île n'en faisait partie. Un comité local avait été constitué pour permettre l'établissement de relations de travail, par son intermédiaire, avec l'ensemble de la population. Il s'agissait donc d'une hiérarchie nouvelle à laquelle les habitants se soumettaient plus ou moins volontairement, superposition d'une série de comités dont le sens inégal se marquait dans une certaine mesure par le rapport quotidien fait à la radio par Elike, le chef de l'équipe fijiienne du projet. Telle était l'importance des moyens mis en œuvre.

Après un an, le projet fut arrêté, ayant fait son temps. Une visite à Moturiki quelques temps après, montra que la plupart des activités individuelles ou collectives organisées au cours de l'année du projet avaient été abandonnées, ce qu'on expliqua par un manque de direction (leadership), à l'intérieur du groupe local. On pourrait plutôt dire que le projet lui-même avait été un échec, ce qu'on ne voulut jamais reconnaître officiellement, arguant qu'il s'agissait d'expérimenter de nouvelles méthodes de travail avec les gens. On se garda bien de les appliquer ailleurs.

Après avoir donné pendant un an leur bonne volonté, leur travail, pour l'expérience, galvanisés par la présence d'une équipe de techniciens de leur race, les habitants de Moturiki se retrouvaient seuls,

avec pour unique satisfaction — ce qui n'est pas négligeable — d'avoir vu la monotonie de la vie quotidienne arrêtée l'espace d'un an, et de pouvoir admirer pendant qu'ils étaient neufs, les bâtiments qu'ils s'étaient édifiés : un temple, une maison de réunion pour les hommes, une autre pour les femmes, un dispensaire, une école. On avait eu quelques mois la vision d'un éden administratif mélanésien, puis on était retombé dans l'isolement et l'inorganisation économique. L'auteur du projet et de l'ouvrage le décrivant, se vit offrir un poste à l'U.N.E.S.C.O.

B) LE MOUVEMENT COOPÉRATIF

Si les méthodes groupées sous le vocable Développement Communautaire ne peuvent se prévaloir d'aucun succès notable en Océanie, le tableau change considérablement dès que l'on se tourne vers les modalités de la Coopération rurale dans le Pacifique. Et pourtant là aussi, il y a dans la plupart des cas, une intervention administrative très directe. C'est donc que les méthodes, mieux éprouvées, en sont beaucoup plus sûres, même entre les mains d'un personnel peu expérimenté.

I. — *La Coopérative en Nouvelle Guinée Australienne*

Toutes proportions gardées, la Nouvelle Guinée et la Papouasie sous tutelle australienne peuvent être considérées comme des régions politiquement instables. Depuis la dernière guerre mondiale elles sont, d'un district à l'autre, le lieu de mouvements messianiques visant à l'abolition de la domination blanche par des moyens religieux ou magiques. Ces efforts reposent chaque fois sur le mythe du retour des morts apportant avec eux les richesses des Blancs, volées par ces derniers à leurs possesseurs légitimes, les Papous. L'importance et la persistance de ces phénomènes sont la raison profonde de l'acceptation par les responsables australiens du Territoire d'une politique de développement d'un mouvement Coopératif. La Coopération était présentée comme la réponse au problème politique. On avait d'ailleurs raison. Ce contexte fort précis permit à l'administration de poursuivre sans relâche un effort efficace, entrepris par les autorités travaillistes, traditionnellement favorables à la Coopération, mais continué avec le même bonheur sous un Gouvernement conservateur. Il convient d'ailleurs de rendre hommage aux fonctionnaires européens qui ont choisi de se dévouer à cette tâche au cours des années, alors qu'ils étaient en butte aux attaques constantes de certains milieux d'affaires ou de colonisation.

L'Administration des Coopératives est un organisme centralisé

qui fait partie du Département des Affaires Indigènes. Dans les faits, hors ce principe général de gouvernement, les modalités d'action apparaissent bien plus souples qu'on ne pourrait le penser.

Le premier problème avait été la constitution de cadres européens. En l'absence d'un personnel spécialisé, on choisit au début deux fonctionnaires locaux volontaires qu'on envoya pour des stages d'environ six mois dans des coopératives australiennes. Deux spécialistes de la coopération furent recrutés temporairement en Australie pour apporter leur expérience à la mise en route du nouveau service. Ce modeste noyau fut le point de départ d'une action intéressante, et, au départ, d'une réflexion en équipe sur les adaptations locales nécessaires, qui furent trouvées et mises au point de façon remarquable.

Malgré un souci extrêmement répandu d'organisation économique sur le plan communautaire, la donnée essentielle à laquelle on se heurtait dès l'abord, était le manque total d'instruction de l'immense majorité de la population. Transformer des illettrés en cadres coopératifs, tel était le problème. On n'avait pas les moyens de suppléer au Service de l'Enseignement. Il fallait cependant faire vite. Le détail de la solution donnée vaut la peine d'être examiné.

Le premier devoir d'un Fonctionnaire Européen du Service des Coopératives est, nous dit-on, d'organiser une école de cadres, lui-même assurant l'enseignement, la population construisant gratuitement les locaux et prenant la responsabilité de l'entretien matériel des élèves. Cet enseignement s'organise sous forme de stages durant de six semaines à trois mois, et groupant en moyenne dix-huit élèves. Les programmes suivis correspondent à un système de formation progressive à quatre degrés, en fonction des têtes de chapitres suivantes :

- 1^{er} Degré : Les élèves doivent devenir gérants de magasins, et à cet effet, il leur faut savoir : rédiger les fiches de vente ou d'achat, donner des reçus, inscrire les transactions intervenues à chaque compte personnel intéressé, faire la caisse journallement et tenir le livre de caisse ; connaître les principes de la démocratie coopérative et les conditions qui assurent un bon démarrage à une coopérative en formation. Au point de vue instruction, il leur suffira de savoir additionner et soustraire, faire des multiplications simples, écrire et lire en fonction d'un vocabulaire anglais peu développé.
- 2^e Degré : A ce stade, on doit savoir : vérifier et établir la balance d'un livre de comptes, calculer des pourcentages et des prix de revient simples ; mettre sur pied des listes d'actionnaires, calculer la part des bénéfices annuels à

distribuer, faire des commandes pour le magasin en fonction du chiffre d'affaires, comprendre la procédure et être capable de présider des réunions. Le niveau de l'instruction atteint cette fois une connaissance moyenne de l'Anglais écrit et parlé et la connaissance des méthodes principales de travail administratif.

3° *Degré* : Après être passé par là, les connaissances comptables sont beaucoup plus précises et complexes, non seulement de façon à assurer l'établissement du bilan d'une coopérative et sa comptabilité d'une façon satisfaisante, mais aussi afin de pouvoir effectuer la vérification d'une telle comptabilité ; connaître les principes de Rochdale et leurs conséquences pratiques, les grandes lignes des règlements administratifs ayant trait à la coopérative. On doit savoir calculer et préparer les feuilles de salaires ou de rations, connaître le maniement de fichiers, écrire une lettre d'affaires, enfin diriger du personnel subalterne et répartir les responsabilités et le travail.

4° *Degré* : L'étudiant ayant suivi avec succès ce stage, saura effectuer des inspections comptables approfondies ; suivre et pouvoir assurer toutes les opérations juridiques et administratives de la vie d'une coopérative ; connaître à fond les textes réglementaires en vigueur ; être à son aise dans tous les aspects du travail de bureau et des méthodes de classement ; assurer et taper à la machine une correspondance commerciale.

Cet enseignement est donné dans six écoles régionales. C'est certainement la formation qui crée les cadres les plus adaptés aux problèmes du Territoire et l'avenir verra probablement ces hommes prendre une importance et des responsabilités qui n'avaient pas été prévues au départ. Passer ainsi du stade de gérant de magasin à celui d'inspecteur des coopératives, grâce à ce système, constitue une promotion sociale importante ; le principe semble être d'ailleurs de faire passer les cadres par toute la filière et d'éviter pour les cadres supérieurs, les recrutements en dehors du mouvement coopératif.

Les textes réglementaires sont au nombre de deux. Un premier, de 1950, préparé à Canberra sur le modèle des textes régissant les coopératives de Nouvelles Galles du Sud, ne put jamais être appliqué. Il fallut mettre au point sur place un deuxième texte destiné à assurer la transition, la « Native Economic Ordinance » de 1951. L'application part d'un principe sûr, celui de restreindre

l'échelle de départ des coopératives, afin d'éviter de se trouver en présence d'organismes trop complexes et par conséquent fragiles, alors que les cadres sont inexpérimentés. Par contre, on pousse très vite à la constitution d'Associations groupant les coopératives d'une même région. Ces Associations servent de cadre à l'action des spécialistes européens, évitant ainsi leur interférence directe au niveau local ; elles jouent un rôle centralisateur à la fois sur le plan consommation et commercialisation des produits agricoles, fixant en particulier les prix de vente, que la plupart des gérants locaux seraient incapables d'établir. L'existence de ces Associations a pour résultat, ce qui n'est pas à négliger, d'écarter les intérêts commerciaux européens excepté au stade du gros à la capitale. Des contacts se sont déjà noués avec les Fédérations de Coopérateurs australiens et le réseau coopératif néo-guinéen tend à échapper à l'emprise des maisons d'importation qui semblent avoir commis l'erreur de chercher trop ouvertement à décourager le mouvement.

Le développement de la coopération en Nouvelle Guinée, s'est fait à un rythme rapide. Un rapport officiel de 1952 cite le chiffre de 91 coopératives, dont 19 seulement s'intéressent uniquement à l'aspect consommation, et cela pour un chiffre d'affaires total de 115.800 £ (australien), en augmentation de 46.576 £ sur l'année précédente. 89 coopératives ont pour seule activité la commercialisation des produits agricoles, et en particulier le coprah, pour une valeur de 67.750 £, plus du double de l'année précédente. Une association de coopérative (Toaripi) s'était déjà montée pour l'utilisation d'un navire de faible tonnage, construit spécialement et capable de porter 150 sacs de coprah. A cela il fallait ajouter deux Coopératives de Construction travaillant en fonction d'adjudications régulières de travaux de construction.

En 1955, le chiffre total est de 198 Coopératives ; le chiffre d'affaires est alors de près d'un million de livres (8). Un Collège Coopératif central a été établi à Port Moresby, et la tendance est à l'approfondissement du travail sur le plan local, ce qui devrait se traduire par une plus grande autonomie du mouvement.

II. — La Coopération aux Iles Gilbert et Ellice

Le cas de ces atolls dispersés, pauvres et surpeuplés, représente une réussite coopérative extraordinaire puisqu'en ces deux archipels il ne subsiste plus d'entreprise privée sur le plan commercial tout au moins.

En 1926, l'instituteur G. Kennedy établit la première coopérative

(8) En 1958, le capital et les réserves de l'ensemble des Coopératives s'élevaient à plus de 400.000 livres.

à Vaitupu dans les Ellice. Partant de cet exemple qui se révéla un succès, l'administrateur H. Maude établit en 1931 deux coopératives dans le district sud des Iles Gilbert. Le peu de ressources de ces îles sans eau et le plus souvent sans terre végétale est tel que l'expérience montre vite que la réussite d'une entreprise coopérative oblige le commerçant européen à s'en aller. D'où une certaine défiance de la part de l'administration qui craint des réactions en haut lieu, et un barrage systématique de la part des maisons d'importation et d'exportation qui refusent de vendre au prix de gros aux coopératives. Le mouvement néanmoins se développe et dans le nord des Gilberts à Abaiang, un ex-employé d'une maison commerciale, P. Schutz, se donne à l'action coopérative et assure au mouvement local une rigueur dans l'organisation qui tendait à manquer ailleurs. Il restait à définir les bases juridiques du mouvement en plein développement. Ce ne fut fait, après bien des hésitations, qu'à la veille de l'invasion japonaise.

Le stationnement des forces japonaises dans l'archipel, malgré leurs exactions, fut le deuxième facteur important de la situation actuelle. Devant la menace d'un débarquement imminent, l'archipel se vida de ses éléments européens. Au retour des forces alliées, il n'y avait plus ni commerçant européen indépendant, ni maison d'import-export. Tout était détruit et les bénéfices à tirer d'îles ravagées par les opérations militaires paraissaient si aléatoires que nul ne pensait à une réinstallation immédiate. Désigné comme Commissaire-Résident, Harry Maude dut organiser le ravitaillement de l'archipel par l'intermédiaire d'un Service Public dont une des tâches était d'assurer le renouveau du circuit coopératif. La neutralité des intérêts commerciaux les plus puissants, et l'efficacité du système furent assurés au moyen d'une adjudication établissant la Maison Morris Hedstram de Fiji, Sydney et Londres, comme agent commercial du Territoire à l'extérieur. Le Service Public, dit « Trade Scheme », n'avait en principe qu'un rôle de centralisation d'une distribution assurée dans chaque île par la Coopérative locale à qui était confié le magasin administratif établi durant les premiers mois de l'effort de reconstruction. Au départ, le manque total de ressources de la population avait obligé à distribuer gratuitement les marchandises essentielles, et on ne revint pas sans difficultés à un état plus normal des choses. Le principe suivi fut, devant le manque de concurrence, de vendre cher afin de permettre aux Coopératives de se constituer rapidement les ressources en capital nécessaires à l'acquisition de l'équipement souhaitable : bateaux et camions pour le transport du coprah.

Un service administratif de la Coopération fut alors mis sur pied, autant pour assurer le contrôle financier des coopératives qu'afin de prendre en main la formation des cadres locaux. Il y en avait besoin. Pour des nécessités pratiques, il avait fallu reconstruire sur la base

d'une coopérative par île et dépasser le stade d'avant-guerre de la multiplicité des associations. Heureusement, il n'y avait pas de concurrence, sinon cette concentration brusquée du mouvement sans qu'on disposât réellement de cadres adaptés aurait pu se révéler fort dangereuse. Mais les conditions étaient telles qu'on se trouvait presque en Utopie. Aussi l'adaptation se fit sans trop de mal. On peut signaler que pendant que ce Paradis coopératif se développait aux Gilberts, quelques centaines de kilomètres plus à l'ouest, les îles sous Trusteeship américain perdaient leur organisation commerciale administrative, dissoute par décision officielle, pour être en contradiction avec le principe de la liberté de l'entreprise privée.

Bien pris en main par un administrateur compétent sur le plan commercial, après de premières années difficiles, le « Trade Scheme » se mit à prospérer, et à rembourser les prêts reçus du Gouvernement Britannique, ce qui permit la poursuite d'une expérience ne pouvant plus être condamnée pour inefficience.

Le modèle établi après guerre, sous la pression des circonstances, s'est préservé : une grande coopérative par île assurant la vente des produits de consommation, le transport intérieur et l'achat du coprah. Les bénéfices des différentes opérations, vite importants, ont été utilisés pour les dépenses d'équipement, ainsi que pour l'établissement de deux caisses générales ; l'une destinée à permettre la stabilisation des cours du coprah sur le plan local, l'autre à assurer l'entretien et le remplacement des petits cargos assurant les liaisons inter-îles. Des associations régionales de coopératives se sont créées, ainsi qu'une Fédération Territoriale qui participe par ses représentants élus, à la gestion de l'Organisation Commerciale dont elle possède aujourd'hui la moitié des parts. On se trouve ainsi devant une situation juridiquement stabilisée et difficilement réversible, dans *le premier pays du monde où un associationisme à forme coopérative contrôle l'ensemble de la vie économique*. La totalité de la population adulte y participe (52 % de la population totale), groupé à l'intérieur de 45 coopératives détenant un capital de 131.000 £ sterling (chiffres de 1957). Il y a là de quoi faire rêver, bien plus que devant les images d'un exotisme qui reste ici encore authentique.

Il ne faudrait cependant pas s'exagérer la portée de cet état de choses. Les gains réalisés autrefois par les commerçants individuels et les maisons de commerce de la place sont utilisés aujourd'hui au bénéfice de la population autochtone. On estime le revenu annuel ainsi conservé au Territoire, au pouvoir d'achat de 1947, à environ 40.000 Livres sterling. La richesse du pays n'en a guère été augmentée, tant les réserves sont limitées. Etant donnée l'expansion démographique continue, angoissante même, l'arrêt de perte de substance vers l'extérieur a permis d'empêcher provisoirement une aggravation de la pauvreté des hommes. Quand la multiplication des naissances

aura détruit la marge actuelle de sécurité, on se trouvera de nouveau devant une situation tragique où le mouvement coopératif ne pourra rien, à moins que de nouvelles et importantes sources de revenus n'aient été trouvées.

III. — *Le Mouvement Coopératif en Nouvelle Calédonie*

En ce territoire français lointain, les principes associationnistes ont revêtu parfois des formes inattendues, aussi peu réussies qu'elles étaient originales. Ainsi le phalanstère de Yaté patronné par le Gouverneur Guillain au milieu du siècle dernier vécut seulement deux années d'une existence précaire.

Bien plus récemment, après le départ des forces armées américaines, obnubilé par le mirage de la mécanisation, le Conseil général du Territoire patronna la constitution d'une Coopérative Centrale Agricole dont l'essentiel de l'activité constituait à effectuer, grâce à un admirable parc mécanisé, des travaux agricoles à façon pour les agriculteurs. Parce que ce parc est utilisé de façon insuffisante (9), les tarifs pratiqués sont extrêmement élevés et grèvent abusivement les prix de revient des produits agricoles ; ces derniers disposent au surplus, d'un seul marché fort restreint, celui de la capitale, Nouméa (25.000 habitants), marché qui ne peut en aucun cas justifier l'existence d'un matériel mécanique valant à l'achat plus de 77 millions de francs métro ; en définitive d'ailleurs, le matériel de terrassement est essentiellement loué aux exploitants miniers.

Les conditions de sol, de relief, et de marché du Territoire témoignent contre l'intérêt de la grande mécanisation. Il est regrettable que le Conseil de Gouvernement actuel se soit laissé entraîner dans une nouvelle aventure d'équipement agricole au moyen d'un gros matériel qui a déjà largement démontré sa nocivité. Il serait désolant de pousser aujourd'hui dans cette voie les coopératives rurales autochtones dont la prospérité est encore bien fragile.

Ainsi, les tentatives d'associationisme en milieu européen ont connu seulement des échecs. On accuse facilement l'individualisme des européens de souche locale. Chacun des deux cas cités était voué à l'échec pour des raisons techniques. Un cas plus récent, datant d'il y a un an, s'est très rapidement effondré pour des raisons semblables, la coopérative s'étant constituée autour de l'utilisation d'un bulldozer. Il apparaît, dans ces conditions, remarquable que les tentatives de constitution de coopératives rurales autochtones aient connu un meilleur succès. Elles se fondaient à vrai dire, sur une réalité économique stable, la culture du café. Comme dans le reste

(9) En 1955, les cinq caterpillars D.7 ont travaillé 985 heures en tout pour les coopérateurs.

de l'Océanie, le problème était d'éviter les intermédiaires au stade de la commercialisation du café et de la consommation sur le plan du village.

Le mouvement coopératif autochtone

Longtemps, les conditions administratives et politiques n'ont pu permettre le développement de la coopération en milieu autochtone. Jusqu'à, il y a quelques années, une administration directe exercée sur le plan local, par les gendarmes, « syndics des affaires indigènes », n'avait même pas permis la constitution de sociétés de prévoyance. Un gros effort avait été fait pourtant avant guerre pour assurer le développement d'une production agricole indigène autonome, mais on n'avait osé intervenir sur le plan de la commercialisation des produits.

Depuis 1945, l'autonomie progressive de la société autochtone a permis l'éclosion d'un mouvement coopératif original, quoiqu'encore en son enfance. Une de ses caractéristiques principales est qu'il s'est constitué contre de nombreuses oppositions et parfois face à la méfiance des autorités qui auraient dû être son appui. Il a aujourd'hui une histoire faite de succès et d'échecs.

Les échecs

Dans l'immédiat avant-guerre, la mission protestante avait favorisé l'acquisition par ses ressortissants des Iles Loyalty d'une goélette baptisée « Les Trois Amis », destinée à assurer le trafic des marchandises et des voyageurs entre la capitale du Territoire, Nouméa, et les trois îles de Maré, Lifou et Ouvéa. Cette entreprise, assez facilement rentable sur le plan commercial, finit par un naufrage. Le navire, soulevé par une lame de fond, sombra au mouillage de Dueulu, dans le nord-ouest de Lifou, un beau dimanche où tout l'équipage était descendu à terre. La tentative, peut-être trop ambitieuse, avait contre elle dès le départ, l'impossibilité de baser un navire sur les îles Loyalty, où il n'existe aucun abri sûr dès que le vent se lève.

Plus tard, la même mission, aux environs de 1950, patronna l'organisation d'une coopérative de consommation pour l'ensemble de l'île de Lifou. Bien partie sur un plan modeste, au bout de quelques années l'entreprise disposait de plusieurs magasins et d'un camion. Voulant éviter à l'époque toute ingérence administrative, les patentes avaient été prises au nom du gérant principal, au nom duquel était inscrit le camion. Il suffit alors d'une résurgence de la querelle permanente entre les deux districts de Wet et de Lösi pour que la coopérative éclate, le gérant conservant le camion qu'il exploite aujourd'hui à son profit personnel. Il faut dire qu'il fut en cela

soutenu par les siens qui avaient fourni la plus grande partie des fonds nécessaires à l'achat du camion, et qu'il s'engagea à rembourser peu à peu le complément. Là, donc, deux écueils : organisation juridique inexistante et échelle trop vaste de l'entreprise au départ, ne tenant pas compte des contingences sociologiques locales.

Sur l'île d'Ouvéa, dont le cocotier constitue la seule richesse, quelques notables de Fayawe tentèrent après guerre l'installation d'une coopérative de consommation et de commercialisation du coprah. Elle n'intéressait au départ que quelques individus d'un même groupe social, mais ne put jamais s'organiser efficacement et cette tentative s'effrita peu à peu, pour ne plus représenter qu'une entreprise commerciale déclinante groupant un petit nombre d'individus. Le handicap principal au départ était que le seul transporteur possible, détenant la subvention du Territoire pour le service maritime, avait aussi entre ses mains le seul circuit commercial important de l'île et ne pouvait admettre de laisser sa chance à cette tentative : aussi le groupement ne réussit jamais à organiser la vente du coprah de ses membres à des conditions qui puissent les détourner d'aller le porter au commerçant-armateur, maître du seul moyen de transport.

En Nouvelle Calédonie proprement dite, les faillites sont plus rares. Le principal insuccès est celui de la coopérative installée au village de Grand Couli, dans le district de la Foa. Depuis un changement de direction il y a cinq ans, il est impossible de savoir qui a raison ou tort et dans quelles conditions l'ancien gérant a laissé des dettes relativement importantes avant de partir dans un village de montagne. Le cahier de comptes qui constitue le fondement de la querelle permet par ses chiffres erratiques toutes les conclusions et surtout celle de leur invraisemblance totale. Actuellement, le magasin du groupe est géré honnêtement certes, mais sans aucun avenir, les marchandises étant prises chez un gros commerçant voisin. Aucun effort n'est fait pour commercialiser la récolte. L'erreur du début fut manifestement de recueillir les apports financiers dans une région trop vaste, de part et d'autre de la chaîne montagneuse qui sépare l'île en deux versants ; on devait aboutir rapidement à la réapparition de coterie géographiques se disputant la direction de l'affaire et s'accusant mutuellement de gabegie.

On aurait pu croire vouée à un meilleur sort la tentative d'organisation d'une coopérative pour l'ensemble de l'île des Pins, dont la population toute entière catholique, relève d'une même grande chefferie traditionnelle. Il fallut l'intervention directe d'un Gendarme-Résident pour empêcher le magasin coopératif de sombrer ; le bateau acheté pour l'ensemble de l'île fut rapidement détruit par un incendie, sans même qu'il ait été assuré. La présence de coterie

qui s'opposent à l'intérieur de l'île, en particulier sur le plan politique, explique en partie cet échec. L'unité apparente de l'île n'est en réalité qu'une façade administrative, et le village y semblerait, du point de vue coopératif, le meilleur cadre de travail. Malheureusement les deux coopératives en voie de constitution sur cette base, à Gadji et Wapan, se sont vues au départ en butte à l'hostilité de l'Administration des Affaires autochtones, parce que les intéressés prétendaient agir sans se référer à l'autorité.

Les réussites

Il n'y a eu longtemps que deux coopératives valables existant sur le Territoire, toutes deux sur la Grande Terre, l'une à Houailou, l'autre à Poindah (district de Kone).

La coopérative dont le siège est à Nedivin, dans la basse vallée de la rivière de Houailou, doit son organisation en partie au souci de la mission protestante de rendre son équilibre à un district partagé entre des courants politiques locaux, fluents et imprécis, et où une atmosphère lourde s'établissait comme élément permanent de la vie de la région. Après des années d'efforts vains sur le plan spirituel, une tentative raisonnée de développement économique devait ramener bien des sympathies à la mission. La réussite sur ce plan correspond à une situation moins favorable sur le plan même de la coopérative. Si elle n'avait bénéficié au départ d'un important appui financier et matériel — aujourd'hui remboursé — de la mission, l'entreprise aurait dû, normalement, se révéler un échec parce qu'établie dès le départ sur une aire beaucoup trop vaste. En définitive, sa cohésion s'est révélée peut-être moins économique que politique, mais cela a suffi pour que l'affaire tienne et peu à peu s'organise de façon plus satisfaisante : un magasin central coopératif reçoit les marchandises de Nouméa et les répartit entre les magasins locaux à responsabilité d'abord personnelle, mais qui tendent à devenir peu à peu également collective. Disposant d'un camion et d'une camionnette, le magasin central joue également le rôle d'organisme de ramassage du café qu'il commercialise au chef-lieu. La coopérative traite actuellement un cinquième environ du café produit dans la vallée. Son handicap est surtout financier, ses disponibilités ne lui permettant pas de payer le café au producteur, qui doit attendre la réalisation définitive à Nouméa, avant de pouvoir bénéficier de la plus-value que leur assure le choix de la coopérative pour la commercialisation de leur produit. Or, la plupart des paysans mélanésiens n'ont d'autre moyen d'existence que la vente de leurs produits, et, dans leur besoin pressant d'argent, préfèrent trop souvent une réalisation moins avantageuse, mais immédiate, en vendant le café aux colporteurs,

Dans la région de Kone, à Poindah, la coopérative du lieu, la seule jusqu'à l'an dernier dont les statuts aient été déposés, a été créée par l'initiative personnelle d'un homme du lieu, Firmin Dogo-Gorouna, sans appui missionnaire ou administratif. Partie d'un petit groupe d'hommes, bénéficiant des liens du sang et de la tradition, l'entreprise s'orienta bien entendu vers l'établissement d'un magasin à son siège même, mais surtout vers l'organisation d'une petite usine de traitement de café. Réalisée sur un plan modeste, l'affaire marche fort bien. La coopérative traite le café contre dédommagement, puis le commercialise ou non, au gré des intéressés. Un camion lui permet aujourd'hui de rassembler le café provenant de tribus même éloignées, sans qu'il soit nécessaire de l'apporter à dos de cheval comme les premières années. Des succursales ont été établies en divers points. L'affaire est fort bien gérée pour le moment. Il lui manquait récemment, pour s'affirmer définitivement, de disposer du personnel comptable nécessaire pour établir les bilans, faire le décompte des bénéfices et en décider l'emploi.

Cette observation nous fait toucher la principale difficulté de ces coopératives : le manque de compétence comptable. Si l'on est honnête, l'entreprise va son bonhomme de chemin, mais sans que personne, faute de bilan régulier, en connaisse jamais la situation financière. C'est là où le bât blesse, et c'est sur ce plan, avant tout octroi de prêts ou d'avances, qu'il faut aider techniquement le mouvement coopératif néo-calédonien. La formation de cadres techniques est la tâche la plus urgente, avant d'encourager la constitution de nouveaux groupements. Il serait néanmoins peu politique de paralyser les bonnes volontés qui cherchent à s'organiser.

Développements récents

A Canala, sur la côte Est de l'île, dans une région populeuse, un accord entre le grand chef catholique et le principal pasteur autochtone du district avait permis, sous le patronage direct de ce dernier, le début d'une entreprise coopérative qui n'a jamais dépassé le stade de l'exploitation d'un petit magasin. Les difficultés de communication avec Nouméa les empêchaient de bénéficier des conditions faites à celles de Poindah et Houailou par certaines maisons de la place (Maison Barrau, Société Havraise Calédonienne). Ce groupement cherchait sa voie. L'incompréhension du problème de fond par les dirigeants, l'apparence trop personnelle d'une entreprise qui périssait, des différends d'ordre politique, ont fait que cette coopérative s'est effritée. Ses membres ont rejoint une autre association similaire, plus dynamique, mais gérée avec prudence, qui s'est organisée depuis quelques mois en vue d'assurer la commercialisation des produits vivriers sur le marché de la capitale. Un point de vente à Nouméa dans un local administratif et l'exploitation d'un camion

constituent les moyens matériels. Les dirigeants de cette coopérative ont réussi à obtenir de leurs membres une attention particulière à la qualité des produits ; ils hésitent encore à se lancer sur le plan consommation.

Nous avons déjà signalé pour l'île des Pins (Gadji), un groupement villageois, axé sur l'abattage et la vente du bois. Ses membres sont d'excellents ouvriers, ayant toutes les capacités techniques pour réaliser de fort belles coupes avec un matériel rudimentaire. Il leur reste à s'organiser pour vendre eux-même leur bois sur la place de Nouméa, sans être obligés de passer par un intermédiaire.

Après de longues tractations administratives, pas toujours faciles, compliquées par le petit nombre de bateaux adaptés disponibles sur le marché et au bout de trois ans d'efforts, la coopérative constituée à Netché, sur l'île de Maré a pu acquérir le navire de faible tonnage nécessaire au transport du coprah et des légumes sur Nouméa. Cela permet de dégager cette région de l'île où une grande partie de la production pourrissait sur place ; jusqu'alors, le seul côtelre était la propriété du grand chef du district qui pouvait acheter à des prix dérisoires ce qu'il allait vendre à Nouméa au meilleur taux possible. A noter à la décharge de ce chef que ses besoins financiers s'expliquent en partie par le nombre de parasites que la coutume lui impose de nourrir.

Sur cette même île et sous l'impulsion du missionnaire catholique, il s'est créée une « Société d'Entraide Maréenne », organisme à statut indéterminé revêtant des formes diverses d'activité : transports routiers, établissement de routes, commercialisation de produits, groupement d'achat commercial. Le promoteur projette lui-aussi, l'achat d'un côtelre et parle de tailler à l'avance un abri dans le récif pour abriter l'unité espérée. C'est un projet à bien longue échéance, d'autant plus qu'aucun prêt n'est possible, la Société d'Entraide Maréenne refusant de se faire enregistrer en tant que coopérative. Il reste néanmoins que cet effort ne manque pas d'intérêt sur le plan social.

Toute cette activité est aujourd'hui supervisée par le Secteur de l'Enseignement de Base du Conseil de Gouvernement, secteur aux destinées duquel préside un responsable mélanésien de valeur, M. Mataio Doui Wetto. Deux spécialistes autochtones issus de la première année du Collège Coopératif (Paris) vont, en attendant d'autres, permettre enfin un début de contrôle et d'assistance technique adaptée. A signaler aussi comme un facteur important dans les développements récents l'attitude compréhensive de certaines maisons de commerce et surtout celle de la Caisse de Crédit polyvalente de la Nouvelle Calédonie, dont la création est la principale réalisation dôte au Député actuel du Territoire.

Bien entendu, il reste beaucoup à faire pour asseoir en Nouvelle Calédonie le mouvement coopératif sur des bases saines. La formation des cadres débute à peine et les tentatives nouvelles se multiplient. On peut difficilement freiner une initiative spontanée, mais il conviendrait de se refuser à la tentation des créations artificielles dont l'échec risquerait de jeter localement le discrédit sur les principes mêmes de la coopération. A citer la constitution toute nouvelle d'une coopérative de consommation et de commercialisation des produits à Lifou, d'une coopérative originale de production rizicole à proximité de Nouméa, et au début 1959 de deux associations au moins sur la côte est de l'île. Cette floraison est peut-être le plus grand danger actuel menaçant l'ensemble, et le plus difficile à mettre en évidence à l'intention des intéressés.

! *
* *

Cet exposé cursif visait seulement à présenter à la fois les problèmes et quelques solutions originales. Pour être complet, il aurait convenu d'analyser les mouvements coopératifs établis aux îles Fiji, aux îles Cook, en Polynésie Française, ainsi que les embryons de coopératives, formes abortives de l'associationisme, qui prolifèrent inlassablement un peu partout. Ce n'était pas ici notre propos. Les documents ne sont d'ailleurs pas faciles à obtenir dans la plupart des cas, et l'enquête sur le terrain se heurte le plus souvent à d'énormes difficultés de transport. Un premier inventaire a été réalisé cette année au sein d'un séminaire du Collège Coopératif (Paris). Il reste à le compléter sur bien des points. Néanmoins, la vivacité et la multiplicité des efforts coopératifs connus, la constance de l'attachement général à ces méthodes malgré des échecs nombreux et coûteux, font bien augurer du succès de l'action entreprise dans l'ensemble de l'Océanie. Notons avec soulagement que les plus francs succès sont dûs à la concordance des efforts des coopérateurs autochtones et des techniciens européens de bonne volonté. C'est bien là, semble-t-il, le secret de l'avenir du développement social et économique de toute la région.

JEAN GUIART,

Ecole Pratique des Hautes Etudes.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- GITTINS (JOHN) : " The Cooperative movement in Fiji ". *South Pacific*, Vol. 4, No. 11, Sydney, November 1950, pp. 193-8.
- BELSHAW (C.S.) : " Social Consequences of the Mount Lamington eruption. " *Oceania*, Vol. 21, No. 4, Sydney, June 1951, pp. 241-52.

- "Recent History of Mekeo Society." *Oceania*, Vol. 22, No. 1, Sydney, September 1951, pp. 1-23.
- GADABU (R.): "The Cooperative Movement on Nauru Island." *South Pacific*, Vol. 5, No. 9, Sydney, November 1951, pp. 195-6.
- "The Purari Delta. Background and Progress of Community Development." *S.P.C. Social Development notes*, No. 7, Nouméa, November 1951, 33 p., 1 carte.
- "Community Development in the Purari Delta." *South Pacific*, Vol. 5, No. 10, Sydney, December 1951, pp. 208-15.
- BELSHAW (C.S.): "Economic Development in South Eastern Papua. A Summary." *S.P.C. Social Development Committee*, circular No. 9, Nouméa, 1951, ronéotypé, 9 p.
- "A Bibliography of Documentary material on Cooperation in the South Pacific." *S.P.C. Social Development notes*, No. 3, Nouméa, 1951, ronéotypé, 10 p.
- GUIART (JEAN): « En marge du "Cargo cult" aux Nouvelles-Hébrides, le mouvement coopératif dit "Malekula Native Company" ». *Journal de la Société des Océanistes*, t. VII, Paris, 1951, pp. 242-7.
- MC AULEY (JAMES): "Mechanization, Collective and Native Agriculture." *South Pacific*, Vol. 6, No. 1, Sydney, April 1952, pp. 276-81.
- SURRIDGE (B.J.): "Cooperation in the non self governing territories under United Kingdom administration." *Year Book of Agricultural Cooperation*, 1952, pp. 165-77.
- HANDERSON (P.F.): "Further Education in the Cook Islands." *S.P.C. Quarterly Bulletin*, Vol. 3, No. 1, Nouméa, January 1953, pp. 18-19.
- MAUDE (H.E.): "The Cooperative Movement in the Gilbert and Ellice Islands." *Proceedings of the Seventh Pacific Science Congress*, Vol. 7, 1953, pp. 63-76.
- "A Bibliography of Cooperation in the South Pacific." *S.P.C. Technical Paper*, No. 51, Nouméa, 1953, 12 p.
- "The Cooperative Movement in Papua and New Guinea." *S.P.C. Technical Paper*, No. 42, Nouméa, 1953, 29 p.
- HANCOCK (R.N.): "Roads, Rice, and Rural Progress in the Madang District." *S.P.C. Quarterly Bulletin*, Vol. 4, No. 4, Nouméa, October 1954, pp. 18-22.
- HAYDEN (HOWARD): "Moturiki: a pilot project in Community Development." *S.P.C. and Oxford University Press*, Sydney, 1954, 180 p., illu., 6 cartes.
- "Cooperatives make progress in Papua and New Guinea." *S.P.C. Quarterly Bulletin*, Vol. 5, No. 4, Nouméa, October 1955, pp. 11-12.
- GAUTHIER (N.): "Le Fidjien organise son économie." *Missions des Iles*, 9^e année, No. 64, Paris, 1955, pp. 122-23.
- MC AULAY (JAMES): "Economic Development among the Mekeo." *S.P.C. Quarterly Bulletin*, Vol. 6, No. 1, Nouméa, January 1956, pp. 30-31.
- "Cooperative Societies and Credit Unions. A means of promoting the Welfare of the South Pacific People." *South Pacific*, Vol. 8, No. 12, Sydney, Mai-June 1956, pp. 257-68.
- MILES (J.): "Native Commercial Agriculture in Papua." *South Pacific*, Vol. 9, No. 2, Sydney, Sept-October 1956, pp. 318-28.
- GUIART (JEAN): "Le mouvement coopératif aux Nouvelles-Hébrides." *Journal de la Société des Océanistes*, t. XII, Paris, 1956, pp. 326-34.
- KOUWENHOVEN (W.J.M.): *Nimboran. A Study of Social change and Social economic development in a New Guinea Society*. Leyden, 1956.
- NOAKES (J.L.): "A Cook Islands Cooperative." *S.P.C. Quarterly Bulletin*, Vol. 7, No. 2, Nouméa, April 1957, pp. 47-50.

- COOPER (H.R.R.L.): "Cooperative Development in the Gilbert and Ellice Islands." *S.P.C. Quarterly Bulletin*, Vol. 7, No. 3, Nouméa, July 1957, pp. 24-26, 33.
- JOANNIDES (C.G.): "Promotion of Cooperatives." *F.A.O. and S.P.C. South Pacific Fisheries Training Course*. Lectures prepared and given by... 41 papers. Nouméa, 1957.
- DARE (A.O.): "Aided self help on Niue Island." *S.P.C. Quarterly Bulletin*, Vol. 8, No. 3, Nouméa, July 1958, pp. 20-22.
- FLEISCHMANN (KARL R.): "Fijians develop manganese mine." *S.P.C. Quarterly Bulletin*, Vol. 8, No. 2, Nouméa, April 1959, pp. 37-38, 40.
- "Community Development (Depopulated area), Project, Tabar." *4th Research Council Meeting, Social Development Committee, South Pacific Commission*, Background paper No. 7, dactylographié, 6 p.

28 OCTO 1968

CENTRE DE RECHERCHES COOPÉRATIVES, E. P. H. E. (VI^e SECTION)

I

DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
ET
COOPÉRATION
DANS LE PACIFIQUE SUD

par

JEAN GUIART

Extrait de :

Archives Internationales de Sociologie de la Coopération

III, 5, Janvier-Juin 1959

Bureau d'Etudes Coopératives Communautaires

18 bis, Avenue Hoche

PARIS

1959

ORSTOM. Fonds Documentaire

N° 2.2930

Coté : B

